

Rapport n°: 03.105.1043.105
 N° client société distributrice:
 N° compteur: ELECTRABEL
 Index I:
 Index II:

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 /
 Complément au rapport n°
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation
 Type de locaux : domestique
 Lieu d'inspection : ave de Gantfort n° 56 - 6927 Bure
 Propriété de : M. François Stéphane
 Mandant :
 Installateur : M. François Stéphane
 TVA : carte ID : 539.000412581 Délivré à : TELLIN Date : 17/11/97
 Inspecteur : Stamen Date d'inspection : 27/05/03

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max. : 3x40A Commutateur; position :
 Protection principale : Disj. : à l'air Interrupteur / sectionneur : diff. 2 pôles
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : V08 nombre de conducteurs : 2 diamètre : 16 mm²
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : E.V08 nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 22 Ω
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 12 Résistance d'isolement général : 235 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 4p 40A 300 mA 9 Supplémentaire : 2p 25A 30mA 9
 Description : voir les schémas en annexe
1 circuits mono sur 35 2V 11x disj. ep 10A C 6kA / 30A
1 " " " sur 4x6 + V08 B 1x 4p 25A C 6kA

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées. voir devis
 La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.
Le chauffage encore à raccorder

INFRACTIONS

NEGAT

VOISE ELECTRABEL
Le 17-06-03
Stamen
 Pour le directeur, l'inspecteur
Stamen

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.
 Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.
 La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 27/05/03, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de rémédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

NOTE AUX ENTREPRENDES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité. NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité. Affaires Economiques, direction "énergie électrique" tout accident survenu à l'installation électrique. 3) de porter à la connaissance du Ministère des